Lettre d'information NATHD sur le réseau public fibre en exploitation sur votre commune
Octobre 2025 - n° précédents et toutes informations utiles à consulter sur www.nathd.fr

Service public de la fibre, les démarches à suivre !

NATHD, acteur public au service des communes

Les missions d'exploitation et de maintenance du réseau public de fibre optique qui dessert votre commune ont été confiées par les collectivités à la **Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD)**.
NATHD s'appuie sur l'expertise technique et les équipes terrain de son prestataire industriel **La Fibre Nouvelle-Aquitaine – Axione**.
Ainsi, des interventions peuvent être réalisées sur les infrastructures du réseau afin de :

- permettre aux habitants et nouveaux arrivants d'accéder à la fibre optique,
- entretenir, étendre voire déplacer le réseau,
- ou le remettre en service en cas de dommage.

Des démarches accessibles pour répondre à chaque situation

D'autres situations (adresse non référencée, projet de construction neuve, bâtiment sans adduction télécoms, demande de déplacement du câble fibre, etc.) nécessitent une **déclaration spécifique** ou la **constitution d'un dossier** pour être prises en charge dans les meilleurs délais.
Pour accompagner les communes et leurs administrés pour ces demandes spécifiques, NATHD met à disposition sur son site Internet des **parcours accessibles à tous, des formulaires et de l'information** :

La fibre chez vous, une question, un blocage ? Suivez la bonne démarche

🔍 **Pour connaître l'état de la fibre à une adresse** (disponible ? en travaux ? en service ? etc.) **et les étapes d'accès à la fibre**
➡️ Serveur d'éligibilité NATHD
➡️ Parcours usager

🏡 **Adresse non référencée ou incomplète sur le serveur d'éligibilité NATHD - Besoin d'une seconde prise fibre à l'adresse**
➡️ Formulaire de référencement

🏗️ **Construction neuve ou rénovation sans ligne téléphonique fixe**
➡️ Démarches d'accès à la fibre

⚙️ **Travaux ou adduction télécoms à créer sur le domaine public**
➡️ Formulaire de demande d'accès à la fibre
(Les travaux pour la création de l'adduction télécoms sur la propriété privée restent à la charge du propriétaire.)

🚧 **Intervention sur le réseau** (dépose temporaire du câble fibre en cas d'élagage ou de travaux, etc.)
➡️ Formulaire d'intervention réseau

⚠️ **Dommage sur le réseau** (câble au sol, poteau penché, etc.)
➡️Formulaire de déclaration de dommage

📞 **Problème de raccordement à la fibre - Panne ou dysfonctionnement des services télécoms**
Dans ce cas, l'usager doit contacter le service client de son opérateur :
➡️ Liste et contacts des opérateurs partenaires

💡 Besoin d'aide ?

Toutes les informations et formulaires sont accessibles sur www.nathd.fr

NATHD
Le Service Public de la Fibre en Nouvelle-Aquitaine

Affichette d'information des services NATHD à destination du grand public

A télécharger ici pour affichage en vos locaux ou pour diffusion sur un site internet ou un réseau social.

Ce projet 100% public d'accès au Très Haut Débit pour tous a été initié en 2015 par la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités de sept départements (les syndicats mixtes Charente Numérique, Dorsal, Lot-et-Garonne numérique, Périgord numérique et le Sydec 40). Sans cette action publique, un tiers du territoire de Nouvelle-Aquitaine représentant près de 1,5 million de personnes n'aurait jamais eu ce service Très Haut Débit en raison d'une carence d'investissement des opérateurs télécoms privés. NATHD s'appuie sur son prestataire industriel La Fibre Nouvelle-Aquitaine (Goupe Axione) pour ses missions d'exploitation.

NATHD
Le Service Public de la Fibre en Nouvelle-Aquitaine

www.nathd.fr

Nouvelle-Aquitaine THD
5 place Jean Jaurès, 33000, Bordeaux

Se désinscrire